

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015****Objet : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOUIN - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - M. VERNE

*Intervention du Président BAILLY*

La Chambre a toujours développé une activité de formation continue, en particulier pour les domaines de compétences cœur de métier des CCI, jusqu'à son externalisation avec la création en 1993 de l'Association Groupe Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie de l'Ain puis de Tertia Formation en 2011, jusqu'à la cessation d'activité de chacune de ces 2 entités (l'ESCI en novembre 2011 / Tertia Formation en octobre 2012).

L'Assemblée Générale du 28 mars 2011 a décidé du redéploiement par la Chambre d'une offre de formation continue en direction des entreprises de l'Ain, permettant ainsi d'envisager d'autres développements d'activité, en complément de son offre de formation dédiée à la création-transmission.

Pour ce faire, l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a décidé la création d'un emploi à durée déterminée de coordinateur pédagogique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2012 (poste pourvu le 1<sup>er</sup> décembre) afin d'étudier la faisabilité du marché de la formation continue dans les domaines linguistique et informatique bureautique."

"L'étude de faisabilité réalisée auprès de 50 entreprises de l'Ain selon différents critères : effectifs (0-10 salariés/11-19 salariés/20-49 salariés/50-99 salariés/100-199 salariés/200-499 salariés/500-999 salariés), répartition géographique (Bresse-Bourg, Côtière-Plaine de l'Ain, Haut Bugey-Oyonnax, Pays de Gex-Bellegarde, Dombes-Val de Saône, Bugey Sud-Belley), secteurs d'activité (commerce de gros, commerce de détails, industrie, services, BTP), tout en tenant compte du poids économique de chaque secteur d'activité sur le département, a confirmé l'existence d'un marché de formation continue dans les domaines linguistique et informatique bureautique, en révélant notamment que ces formations étaient majoritairement réalisées en dehors du département, le plus souvent sur la région du Grand Lyon (bureau du 5 décembre 2012).

Ces résultats ont ainsi conforté la volonté de la Chambre de relancer une offre de formation continue en direction des entreprises de l'Ain, avec une programmation orientée dans un 1<sup>er</sup> temps sur les thématiques des langues et de l'informatique bureautique, en réponse à leurs besoins à dominante professionnel et commercial.

Ce repositionnement de la Chambre s'inscrivait ainsi en conformité avec les orientations du schéma sectoriel formation et enseignement de la CCIR, avec l'objectif de développer la relation de proximité avec les entreprises du département et mettre en œuvre une réponse formation à l'instar de celle déployée par les 10 autres Chambres de Rhône-Alpes.

Pour accompagner la relance de l'activité formation continue, l'Assemblée Générale du 26 novembre 2012 a décidé la création d'un emploi à durée déterminée de Chargé de commercialisation en Formation Continue d'une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 (poste pourvu le 8 juillet 2013 arrivant à son terme le 7 juillet 2015).

De juillet à décembre 2013, la 1<sup>ère</sup> mission du Chargé de commercialisation a consisté à reprendre contact auprès des entreprises concernées par l'étude de 2012, élargis ensuite aux entreprises cibles du fichier source à partir duquel avait été extrait le panel des 50 entreprises, soit 450 entreprises, confirmant ainsi leurs besoins en langues et informatique bureautique.

Le redéploiement par la Chambre d'une activité formation continue pour les entreprises de l'Ain a démarré de façon effective à compter de 2014.

PF	JMB

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015**

### **Objet : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE**

---

Tout d'abord, par son adhésion en janvier au réseau des Centres d'étude de Langues, réseau des CCI qui constitue en France le 1<sup>er</sup> réseau de formation en langues, puis par l'élaboration d'un 1<sup>er</sup> niveau d'offres de formations interentreprises à Bourg en anglais et informatique bureautique, ainsi que des formations intra-entreprise sur l'ensemble du département, proposées à partir d'avril.

Préalablement à cette 1<sup>ère</sup> programmation, il s'est agi de janvier à mars 2014, de construire différents outils administratifs, marketing et commerciaux (bulletin d'inscription, plannings, fiches produits...), recruter les intervenants et aménager un espace dédié à CCI Formation, et de diffuser ce 1<sup>er</sup> niveau d'offre à visée professionnelle à l'ensemble des entreprises de l'Ain, à partir d'un ensemble d'actions de communication (courriers Président, site internet, Grand Angle, insertions presse, emailing, affichage urbain, communication numérique sur le web...).

La commercialisation de l'activité formation continue a véritablement démarré à compter de septembre, permettant 190 visites en entreprise sur l'ensemble de l'année.

En 2014, 24 entreprises de l'Ain, de tout secteur d'activité et de toute taille, ont ainsi fait appel à la Chambre pour former 54 stagiaires, pour un chiffre d'affaires de 24 K€ et un résultat de -77 K€.

Si le financement des coûts de démarrage de l'activité formation continue paraissait devoir être supporté par la ressource fiscale, sa dimension marchande exige que l'ensemble des coûts directs, en 1<sup>er</sup> lieu les coûts de commercialisation, trouvent leur financement par la vente de formations. Aussi, soit on cesse le déploiement de l'activité formation continue dans la mesure où le contrat du Chargé de commercialisation en Formation Continue arrive à son terme, soit on poursuit son développement sachant que la formation continue devra alors pouvoir autofinancer ses coûts directs au plus tard d'ici fin 2017.

Dans cette perspective, le développement de l'activité jusqu'en 2017 devra se faire selon les hypothèses suivantes avec des prévisions basses et hautes :

- en 2015, un chiffre d'affaires de 90 K€ pour un résultat de -30 K€, sachant qu'au 10 avril, le chiffre d'affaires signé s'élève à 35 K€ / un chiffre d'affaires de 100 K€ pour un résultat de -13 K€
- en 2016, un chiffre d'affaires de 110 K€ pour un résultat de -13 K€ / un chiffre d'affaires de 125 K€ pour un résultat de 3 K€
- en 2017, un chiffre d'affaires de 140 K€ pour un résultat de 6 K€ / un chiffre d'affaires de 160 K€ pour un résultat de 26 K€.

Ces estimations de développement de l'activité formation continue conduiraient ainsi la Chambre à y affecter de la ressource fiscale en 2015, et 2016 le cas échéant.

Pour parvenir à autofinancer les coûts directs de la formation continue au plus tard d'ici fin 2017, la présence commerciale de la Chambre devra continuer à se renforcer tant sur le terrain auprès des entreprises qu'auprès des différents réseaux de prescripteurs (OPCA, branches professionnelles, groupements et associations d'entreprises...).

L'augmentation des heures de face à face pédagogique en langues par le coordinateur pédagogique enseignant en anglais pourra elle aussi y contribuer, avec une économie de charges estimé à 7 K€ en 2015 sur une base de 200 h de formation et une activité à plein temps à partir du 1<sup>er</sup> septembre, et à 10 K€ en 2016 et 2017 sur une base de 300h de formation.

Par ailleurs et pour faire suite à la rencontre des Bureaux CCI Ain - Savoie - Haute-Savoie du 5 février à la CCI de Haute-Savoie, et à la réunion des Directeurs Généraux, Directeurs Appui aux Entreprises et Directeurs Formation des 3 CCI du 17 mars à la Chambre, des réflexions ont été engagées sur des axes de coopération possibles en matière de formation continue entre les 3 CCI avec des 1<sup>ères</sup> réunions de travail qui se sont tenues les 9 et 30 avril entre les CCI Ain et Haute-Savoie.

PF	JMB

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015**

Objet : **DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE**

---

D'autres réflexions ont également été engagées avec la CCI du Beaujolais sur des coopérations de même nature.

Un point étape de l'activité formation continue sera restitué en bureau tous les 6 mois afin de s'assurer de son développement en conformité avec les objectifs attendus."

Pour permettre la poursuite de son installation en réponse aux besoins des entreprises de l'Ain, le Bureau a décidé de continuer à affecter de la ressource fiscale pour le développement et le conseil en formation continue de la Chambre dans les conditions exposées.

En conséquence, il vous est proposé de valider le renouvellement du contrat pour le poste de Chargé de commercialisation en Formation Continue à compter du 8 juillet 2015 pour une durée de 24 mois et le passage à temps plein pour le poste de coordinateur pédagogique enseignant en anglais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, donne son accord pour :**

- le renouvellement du contrat pour le poste de Chargé de commercialisation en Formation Continue à compter du 8 juillet 2015 pour une durée de 24 mois**
- le passage à temps plein pour le poste de coordinateur pédagogique enseignant en anglais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	18
- Nombre de voix pour .....	18
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président